

Conseil communautaire
Séance du 11 décembre 2025

Délibération

N° 2025_12_7

Tarifs REOM 2026, modification du règlement de la REOM

Tarifs 2026 de la REOM

Comme chaque année, Yvetot Normandie doit délibérer sur les tarifs de la REOM.

Le budget 2025 a été construit avec l'objectif de retrouver une épargne brute positive sur la base d'une augmentation des produits de la REOM de 10 %.

Le compte administratif (CA) prévisionnel 2025 devrait faire apparaître une épargne brute largement supérieure aux prévisions.

Ce résultat, meilleur qu'attendu, résulte de la conjonction d'une meilleure entrée des recettes et d'une maîtrise des dépenses à un niveau inférieur au CA 2024, hors traitement d'écritures exceptionnelles d'amortissement en lien avec l'intégration de biens du SOMVAS.

Ainsi, l'excédent à reporter fin 2025 pour l'équilibre de la section de fonctionnement 2026 devrait être de l'ordre de 1,066 M€.

En intégrant les amortissements exceptionnels pratiqués et en tenant compte du niveau l'exécution des opérations d'équipement, l'excédent à reporter fin 2025 disponible pour l'équilibre de la section d'investissement 2026 devrait être de l'ordre de 591 K€.

Après deux années de forte augmentation ayant permis un retour à une épargne brute positive, une dynamique d'augmentation des tarifs de la REOM peut désormais être envisagée sur la durée.

Dans le respect des principes et limites détaillés dans la prospective de ce budget annexe, il est proposé d'augmenter le produit de la REOM de 2,5 % en 2026.

Modification du règlement de la REOM

Le 19 juin 2025, les services techniques d'Yvetot ont sollicité le service rudologie d'Yvetot Normandie afin de trouver une filière d'incinération pour l'élimination de certaines plantes invasives.

Yvetot Normandie a proposé la création d'un accès direct des services techniques d'Yvetot au centre de transfert du SEVEDE pour y déposer les plantes invasives qui seraient ensuite incinérées.

Cette proposition a été validée par le SEVEDE.

Les services techniques d'Yvetot ont effectué les premiers apports de plantes invasives sur le centre de transfert fin août 2025. L'accès direct au quai de transfert existe déjà dans le règlement de la REOM et dans nos tarifs REOM 2025, cependant, il est réservé à la station d'épuration. Il est donc proposé de mettre à jour le règlement de la REOM et les tarifs REOM en intégrant l'accès direct au quai de transfert pour les plantes invasives des services techniques d'Yvetot.

Le détail des tarifs de la REOM 2026 et la proposition de mise à jour du règlement de la REOM sont joints en annexes.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions rudologie et finances en date du 25 novembre 2025

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 décembre 2025

Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - D'adopter les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2026 tels que joints à la présente délibération.

2. - D'adopter le règlement REOM tel que proposé en annexe. Ce nouveau règlement annule et remplace le précédent. Ce nouveau règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Claude BELLIN



Le Président de séance
Didier TERRIER



The logo is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "YVETOT NORMANDIE" at the bottom. In the center is a stylized "YV" monogram.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le

Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 11 décembre 2025

Sur convocation adressée le 5 décembre 2025,

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Jean-Louis LUC,
M. Éric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Joël LESOIF,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER (à partir de 19h15, q. n° 1),
Mme Hélène SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS (jusqu'à 20h23, q. n° 11),
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX (jusqu'à 20h23, q. n° 11)

Étaient représentés (6) :

Mme Céline DAMBRY
pouvoir à M. Éric CARPENTIER,
Mme Régine HAUZAY
pouvoir à M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
pouvoir à Mme Odile DECHAMPS,
Mme Françoise BLONDEL
pouvoir à M. Francis ALABERT,

M. Arnaud MOUILLARD
pouvoir à Mme Lorena TUNA,
Mme Marie-Claude HERANVAL
pouvoir à M. Jean-François LE PERF,

Étaient absents (5)

Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Vincent LEMETTAIS,
Mme Chantal BIENFAIT,
M. Laurent BENARD

Président de séance : M. Didier TERRIER

Secrétaire de séance : M. Claude BELLIN

